

Cahier des charges

Consultation en vue de l'animation

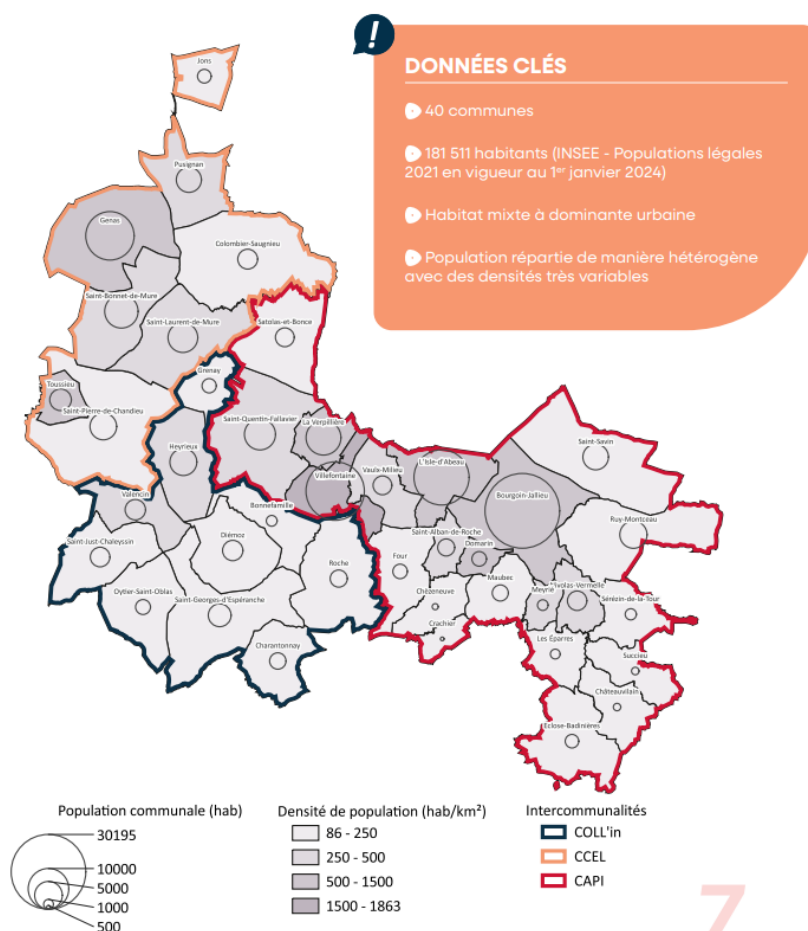
D'une concertation (usagers/élus/agents)

Évolution du service public des déchets

1 – Contexte et présentation du SMND

Le SMND, Syndicat Mixte Nord Dauphiné, intervient dans le domaine des déchets (prévention, collecte et traitement),

- Sur 40 communes, regroupées dans 3 intercommunalités (la CAPI – Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère, la CCEL – Communauté de Communes de l'Est Lyonnais – et Coll'in – Collines Isère Nord).
- Soit environ 183 000 habitants, répartis sur un territoire d'habitat mixte à dominante urbaine.



Il exerce ses compétences de prévention et collecte en régie directe, avec 190 postes permanents en 2026 (collecte en porte à porte, en points d'apport volontaire et en déchèteries – 14 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire).

Le traitement est confié au SITOM Nord Isère pour la partie incinération, et à différents prestataires pour la partie collectes séparées et déchets collectés en déchèteries.

Il est financé, en majeure partie, par la contribution des 3 intercommunalités, par le biais de la TEOM.

Chiffres clés :

En 2025 (chiffres issus du Rapport d'Activité) :

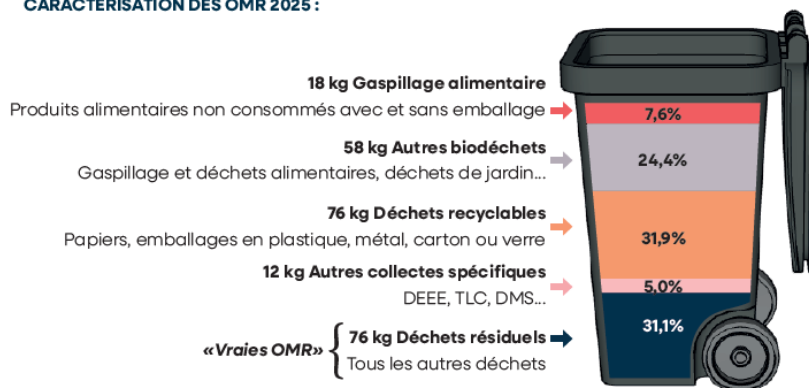
- **807 tonnes** détournées du service public grâce aux actions de prévention des déchets
- **42 500 tonnes**, soit **232,7kg / habitant** d'OM collectées (avec 1/3 seulement d'OM résiduelles)
Avec une diminution de - 12,2 % entre 2024 et 2025
- **11 900 tonnes**, soit **65 kg / habitant** de collectes séparées (recyclables ou compostables : verre, emballages et papiers, cartons, biodéchets sur certaines communes)
Avec une hausse de + 2,3 % d'emballages et papiers collectés, entre 2024 et 2025
- **33 700 tonnes** collectées en déchèteries (2/3 de déchets verts, gravats ou encombrants).

97,4 % des déchets collectés ont fait l'objet d'une valorisation.

Avec pour objectif

164 kg / habitant / an de déchets recyclables ou compostables à récupérer dans les OM.

CARACTÉRISATION DES OMR 2025 :



Motifs de la concertation :

Le SMND, a pour souhait :

- De s'interroger sur le niveau de service
- D'en améliorer la qualité
- De l'adapter aux besoins et pratiques des usagers

- En répondant aux objectifs environnementaux et financiers qu'il s'est fixés, en lien avec les réglementations nationales et européennes.

Le choix a été fait d'engager une concertation entre usagers (en sachant que le service public est prioritairement à destination des ménages) élus du territoire et agents de la structure pour coconstruire des propositions d'action qui seront présentées pour validation politique en comité syndical.

2 – Objet de la consultation

Le prestataire devra concevoir, animer et restituer une concertation entre usagers, élus et agents dans l'objectif de faire évoluer le service existant : niveau de service, qualité du service, adaptation aux besoins et pratiques des usagers et adaptation aux contraintes environnementales et financières.

En appui de cette concertation, le prestataire disposera :

- D'un état des lieux du service actuel, d'une présentation des enjeux auxquels il doit répondre et des orientations déjà actées en début de mandat
- De la synthèse de questionnaires réalisés auprès des différentes parties prenantes à cette concertation (usagers, élus et agents) – questionnaires en annexe.

La prestation demandée comprend :

- La conception d'une démarche de concertation
- L'animation de temps de concertation
- La synthèse, l'analyse et la valorisation des contributions
- Un accompagnement à la décision
- Une proposition et la préparation d'une communication, en amont et en aval (en lien avec les personnes chargées de la communication au SMND).

3 – Objectifs de la consultation

Le prestataire devra :

- Proposer une méthodologie de participation (notamment en termes de représentativité des différents acteurs parties prenantes : usagers, élus et agents)
- Composer le comité de concertation (en lien avec l'interlocutrice SMND)
- Préparer une démarche pédagogique de mise à niveau des différentes parties prenantes
- Animer la concertation
- Faire émerger, recueillir et hiérarchiser les attentes
- Permettre la co-construction des évolutions envisagées et la définition de critères simples et opérationnels d'évaluation à terme de ces propositions d'action
- En évaluer la faisabilité et l'acceptabilité
- Produire des livrables exploitables pour l'aide à la décision des élus du SMND

- Evaluer cette démarche de concertation et définir les conditions de son inscription dans un temps long.

Cibles de la concertation :

- Usagers (selon un panel représentatif à proposer)
- Elus (représentant au mieux le territoire)
- Agents (prioritairement des services prévention, collecte, déchèteries et accueil/information).

4 – Contenu attendu de la proposition de prestation

Phase 1 : Prise de connaissance et cadrage

- Prise en compte des éléments de connaissance et présentation d'une synthèse à partir des documents existants et résultats des différents questionnaires
- Présentation du cadrage de la démarche qui devra faire apparaître la compréhension de la situation, des objectifs, du champ des possibles.

Livrable : Note de diagnostic/ cadrage de la démarche.

Phase 2 : Conception de la démarche de concertation qui devra faire apparaître les propositions en matière de :

- Composition du groupe de concertation, après validation par le SMND des critères de représentativité (nombre maximal, nombre optimal, représentativité, etc.)
- Thèmes sur lesquels seront questionnés les participants
- Démarche pédagogique de mise à niveau des parties prenantes à la concertation
- Choix des formats de concertation avec justification de ces choix
- Plan de communication et documents afférents
- Critères d'évaluation de la démarche de concertation.

Livrables : Document cadre de la concertation. Document pédagogique de mise à niveau. Tous documents en lien avec le plan de communication.

Phase 3 : Animation de la concertation

A définir et ajuster, le cas échéant, en fonction des publics et des objectifs poursuivis.

Livrables : ensemble des contributions produites.

Phase 4 : Synthèse, analyse et recommandations

- Synthèse et analyse des contributions : convergences, divergences, points de vigilance
- Evaluation de l'acceptabilité des différentes propositions ou scénarios : financière, organisationnelle, etc.
- Recommandations opérationnelles : conditions de mise en œuvre, points de blocage, préconisations de communication, etc.
- Evaluation de la démarche de concertation et proposition pour une inscription dans la durée

- Restitution aux élus du SMND
- Restitution aux participants.

Livrables : Rapport de synthèse + documents de présentation des restitutions.

Les points de vigilance à considérer :

- Donner une image la plus claire possible aux parties prenantes du fonctionnement actuel, des enjeux, des politiques déjà actées, du champ des possibles, des modalités de décision in fine et des modalités de restitution
- Assurer la participation de tous, en particulier de ceux qui se sentiraient moins légitimes
- Veiller au respect de la parole de chacun
- Encourager la compréhension mutuelle
- Faciliter l'émergence de solutions partagées
- Assurer un « journal » de la concertation (restitution continue aux participants)
- Conserver une neutralité tout au long du processus
- Inscrire cette relation à l'usager dans la durée.

5 – Livrables attendus (récapitulatif)

- 1 – Note de diagnostic
- 2 - Document cadre de la concertation
- 3 – Plan et documents de communication
- 3 – Supports, outils d'animation et produits de la concertation
- 4 – Rapport de synthèse et d'analyse des contributions
- 5 – Supports de présentation aux élus : recommandations et éléments d'aide à la décision
- 6 – Rapport d'évaluation de la démarche de concertation
- 7 – Support de restitution aux usagers

L'ensemble des données brutes sera remis au SMND dans un format exploitable (word, excel, CSV, etc.)

Le SMND restant propriétaire de l'ensemble des données et des livrables.

6 – Calendrier prévisionnel

Publication de la consultation : vendredi 16 octobre 2026

Date limite de remise des offres : vendredi 20 novembre 2026

Entretiens éventuels des candidats : jeudi 10 décembre 2026

Notification prévisionnelle : vendredi 8 janvier 2026

Concertation : mars/avril 2027

Restitution aux élus du SMND : mai/juin 2027

Restitution finale aux parties prenantes de la concertation : fin juin ou septembre 2027

7 – Modalités de réponse attendues : contenu du dossier de candidature

1 - Présentation du cabinet

2 – Méthodologie détaillée

3 – Présentation de l'équipe mobilisée

4 – Références significatives

5 – Calendrier prévisionnel détaillé

6 – Budget détaillé

7 – Eléments administratifs : RIB, attestations sociales et attestations d'assurance

8 – Conditions de sous traitance éventuelles : à préciser le cas échéant

8 – Critères de sélection et pondération

Pertinence et qualité de la méthodologie :	50%
--	-----

Prix :	30%
--------	-----

Expériences/références sur des sujets	
---------------------------------------	--

Comparables (déchets, concertation)	10%
-------------------------------------	-----

Qualité de l'équipe et des profils mobilisés	10%
--	-----

8 – Conditions financières et contractuelles

Forme du prix : forfaitaire par phases

Modalités de paiement : mandat administratif suite au dépôt des factures sur CHORUS PRO

Révision de prix : néant

Assurance : RC professionnelle exigée

Propriété intellectuelle : l'ensemble des livrables, données et supports est la propriété du SMND

Confidentialité / RGPD : traitement des données personnelles dans le respect du RGPD

Indépendance : absence de lien d'intérêt avec des opérateurs ou des conseils susceptibles d'influencer les recommandations (à déclarer dans le dossier)

9 – Renseignements complémentaires

Contact : Christine BORSOI – qualite@smnd.fr – 0630955647

Questions des candidats : jusqu'au vendredi 13 novembre inclus ; réponses adressées à tous les candidats

Remise des offres : par courrier postal et/ou par voie dématérialisée (qualite@smnd.fr)

10 – Annexes

Rapport d'activité 2025

Questionnaires (modèle) en amont de la concertation à destination des :

- Elus
- Usagers
- Agents